

VILLE DE  
PROVINS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE  
DU MARDI 16 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 16 décembre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, M. GAUFILLIER, Mme OCANA, Mme SPARACINO, M. MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme ROBOT, M. BOUDIGNAT, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme PRADOUX, adjointe, par M. JEUNEMAITRE M. BENECH, conseiller municipal, par M. LAVENKA M. PERCHERON, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX M. DEMAISON, conseiller municipal, par M. MARCHAND M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par M. PERRINO Mme DAMEME, conseillère municipale, par Mme CANAPI Mme PETROFFE, conseiller municipal, par Mme PINEAU-LUMONI M. DELVAUX, conseiller municipal, par M. BOUDIGNAT
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. PATRON

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	25.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	8.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation :	09.12.2025

---oooOooo---

N° 2025.68

**SEJOUR D'HIVER 2025  
SECTEUR JEUNESSE MQCS  
Programme et Tarifs**

*La séance continuant,*

*Le Maire expose au Conseil :*

- Dans le cadre des activités et de sa programmation, le secteur jeune de la Maison des Quartiers – Centre Social met en œuvre un programme d'animation étalé pendant les petites et grandes vacances. Ce programme s'adresse plus particulièrement aux jeunes de 11 à 17 ans qui ne partent pas en vacances et qui sont adhérents à la Maison des Quartiers. Les actions proposées s'inscrivent dans une démarche préventive et éducative.

Pour mémoire en 2024 : 14 jeunes sont partis, l'été en séjour au centre de vacances : « Le logis du pin » dans le parc régional du Verdon. Le bilan financier de ces séjours est de :

- Coût total des deux séjours	9 250 €
- Subvention ANCT	- 2 000 €
- Colo apprenantes	- 5 000 €
- Participation des familles	- 942 €
- Reste à la charge de la Ville	1 308 €

Par ailleurs en 2024, 84 jeunes ont bénéficié de 1512 tickets loisirs, distribués par la Région pour accéder et bénéficier d'activités aux bases de loisirs d'Ile de France.

La recherche de subventions en répondant à des appels à projets, permet de diminuer le reste à charge pour la commune et par conséquent de proposer plus de sorties durant l'été.

- Pour l'année 2025, les jeunes avaient exprimés le souhait de partir l'hiver à la montagne, il a donc été décidé de ne pas organiser de séjour l'été et d'organiser un séjour en décembre, regroupant les deux groupes de jeunes (les 11/13 ans et les 14/17 ans) prévu et tarifé dans le tableau ci-dessous.

Hébergement et activités Frais annexes (transport et nuitées animateurs)	<p>Centre de Vacances « Chalet Sans Souci » à Bellevaux (74)</p> <p>Un séjour de 6 jours, 19 jeunes de 11/17 ans entre le lundi 29 décembre 2025 et le samedi 3 janvier 2026</p> <p>Estimation du coût du séjour : 10 210 €.</p> <p><b>Financement du séjour :</b></p> <p>Un financement de l'Etat (ANCT) dans le cadre du contrat de ville permet d'apporter une aide à hauteur de 4 500 € pour financer ce séjour.</p> <p>Comme pour toutes les sorties ou activités avec un droit d'entrée, il est demandé à chaque participant, 60 % du reste à charge.</p> <p>La participation du séjour, pour chaque jeune a été évaluée à 180 € environ. Certains peuvent bénéficier de bons VACAF.</p>
---	--

Le prix du séjour prend en compte les activités, l'alimentation, l'hébergement, les frais de transport et les nuitées des animateurs. Un budget prévisionnel précis a été établi pour calculer la participation des familles. Les tarifs proposés sont calculés sur la base de 60 % du prix de revient.

La participation financière des familles prend en compte l'action du contrat de Ville « Parcours Prévention Jeunes » et les bons Vacaf.

Durant ce séjour, les jeunes participeront à une action humanitaire pour sensibiliser à la solidarité et l'engagement citoyen. Ils prépareront des kits d'hygiène et de premiers secours, qui seront distribués par Emmaüs et la Croix Rouge de Chambéry.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**  
**(33 voix "pour") :**

- ⇒ D'adopter les tarifs proposés ci-dessus.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délgué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré,  
Pour expédition conforme,*

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 17.12.2025 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 18.12.2025

